

Quelle procédure pour vous inscrire ?

NOM : Prénom :
 Vous souhaitez vous inscrire en :
 Années d'obtention du CESS (ou diplôme équivalent) :

1° Comptez les crédits acquis lors de votre inscription précédente

Les UE dispensées ne sont pas comptabilisées

Vous avez acquis..... crédits sur soit % de votre programme annuel.

Vous avez acquis au moins **75%** de votre programme annuel.

OUI

Art. 5.3

NON

2° Comptez vos inscriptions

Indiquez vos inscriptions dans l'enseignement supérieur belge ou étranger ces 5 dernières années académiques. Les concours ainsi que la première année commune aux études de santé (PACES) doivent également être pris en compte.

*Veillez à cocher la case « Diplôme » si l'année d'études a conduit à l'obtention d'un grade académique**

2015-2016 Diplôme en 2015-2016 ?
 2016-2017 Diplôme en 2016-2017 ?
 2017-2018 Diplôme en 2017-2018 ?
 2018-2019 Diplôme en 2018-2019 ?
 2019-2020 Diplôme en 2019-2020 ?

Nombre d'inscriptions :

**Vous perdez votre qualité d'étudiant financable si, au cours des 5 dernières années académiques, vous avez déjà acquis plus de 2 diplômes de même niveau*

OUI

Art. 5.1

UNE inscription

DEUX inscriptions ou PLUS

OUI

Souhaitez-vous vous inscrire dans un 1^{er} cycle (Bachelier) ?

OUI

NON

Avez-vous déjà été inscrit deux fois à des études de 1^{er} cycle menant à un même grade académique ?

Les concours en Soins infirmiers et PACES valent respectivement comme une année en Soins infirmiers ou en Sage-femme

OUI

Avez-vous déjà été inscrit trois fois à des études de 1^{er} cycle ?

OUI

Avez-vous déjà été inscrit deux fois à un 2^e cycle (Master) ?

OUI

NON

Art. 5.2

Art. 5.1

NON

OUI

Art. 5.4

Souhaitez-vous changer de cursus, sans l'avoir déjà fait au cours des cinq dernières années académiques ?

NON

Vous avez validé au moins 45 crédits du cycle d'études

ET

la moitié du nombre total de crédits inscrits à vos programmes annuels de ces trois dernières années.

OUI

Art. 5.3

3° Additionnez vos crédits

Additionnez les crédits acquis au cours des trois dernières années académiques.

Les UE dispensées ainsi que les années qui ont conduit à l'obtention d'un diplôme ne comptent pas

Date de première entrée dans le supérieur :

2017-2018 : sur
 2018-2019 : sur
 2019-2020 : sur

TOTAL : sur

= %

NON

JE DOIS INTRODUIRE UNE DÉROGATION POUR M'INSCRIRE

JE PEUX M'INSCRIRE